
N° 1998-3223 - environnement, propreté, eau et assainissement - Saint Didier au Mont d'Or - Constitution de servitude pour le passage d'une conduite d'égout sur une parcelle située lieu-dit "Fromente" -
Département de l'action foncière - Subdivision val de Saône -

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 septembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

En vue de permettre l'extension du réseau d'assainissement de la commune de Saint Didier au Mont d'Or, la Communauté urbaine a procédé à la pose d'une conduite d'égout sur une bande de deux mètres de large sur une longueur de 60 mètres, à l'intérieur de la propriété appartenant au Centre d'enseignement ménager supérieur, située lieu-dit "Fromente" et cadastrée section AW numéro 51.

Cette parcelle devant donc être grevée d'une servitude pour le passage de la canalisation en cause, je vous sou mets la convention aux termes de laquelle le propriétaire intéressé consentirait cette servitude à titre gratuit ;

B - Propose d'approuver ce document et de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit document ;

Ouï l'avis de sa commission environnement, propreté, eau et assainissement ;

DELIBERE

Approuve le document sus-visé et autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,